

Règlement Intérieur

2ème Tournoi Rapide de Nomain

Article 1 : Organisation

Le Club « La Diagonale de Nomain » organise son 2ème Tournoi Rapide le dimanche 27 février 2022 à la Salle Louette, 23 rue Jean Lebas, à Nomain.

Article 2 : Homologation et Appariements

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs en 7 rondes. Les appariements informatisés, programme PAPI 3.3.6, se font au Système de Haley. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide de Mai 2022.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 12 minutes + 5 s/coup par joueur.

Article 4 : Inscription

Pas de droits d'inscription, sinon 2 € le jour du tournoi.

Tout joueur doit être licencié au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence.

Article 5 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Pointage de 9h à 9h45. (Les retardataires seront appariés à la ronde suivante).

Délai de retard : 5 mn.

Horaires prévisionnels :

Ronde 1 à 10h

Ronde 2 à 10h45

Ronde 3 à 11h30

Ronde 4 à 13h30

Ronde 5 à 14h15

Ronde 6 à 15h

Ronde 7 à 15h45

Remise des Prix à 16h30

Article 6 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie à l'issue de la dernière ronde. Les départages des ex-aequo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, Buchholz et la Performance. Prix à la place réelle.

Article 7 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par Philippe DEGREMONT (AFO 1). Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. La partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités).

L'article A.4 s'applique pour l'ensemble du tournoi.

Article 8 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints et rangés. Le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

Article 9 : Commission d'Appel

En cas de réclamation, le joueur prévendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivant. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

L'inscription au 2ème Tournoi Rapide de Nomain implique l'acceptation du présent règlement.

Article 10 :

Pour accéder à la salle du tournoi, il faut présenter un pass vaccinal pour les personnes de 16 ans et plus, un pass sanitaire pour les mineurs de 12 à 15 ans. Pour tous, le port du masque est obligatoire dans la salle de jeu.

L'arbitre Principal
Philippe DEGREMONT

L'organisateur
Jean Paul Tissier
Président Diagonale Nomain